

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie a adopté le projet de *Règlement 1108-16 modifiant le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'agrandir la section 11 « Secteurs commerciaux de la route 229 dans la partie nord du secteur urbain (zones C-249 et C-321) » à même la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village », soit en y intégrant une partie de la zone C-248.*

L'objet de ce règlement vise à réduire le périmètre de la section 15 (Zones de transition du Vieux-Village) afin de plutôt inclure une partie de celle-ci dans la section 11 du règlement, soit celle qui correspond aux secteurs commerciaux de la route 229 dans la partie nord du secteur urbain.

Le plan en annexe sera alors modifié, afin d'agrandir les limites de la section 11 à même la section 15.

Les dispositions de ce projet de règlement visent les section 15 et 11 du Règlement, plus précisément les zones C-248 et C-249.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Considérant l'arrêté ministériel 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19), l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1108-16 est remplacée par une procédure de consultation écrite.

Ainsi, toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Ville de Sainte-Julie  
Service du greffe  
1580, chemin du Fer-à-Cheval  
Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1

Par courriel : [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca)

Le projet de règlement est joint en annexe pour consultation. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès du Service du greffe par téléphone au 450 922-7050 pendant les heures d'ouverture ou par courriel au [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca).

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 25 août 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes, avocate  
Greffière



**SAINTE-JULIE**

PROJET DE RÈGLEMENT 1108-16

Avis de motion	2020-07-14
Projet de règlement	2020-07-14
Adoption	
Entrée en vigueur	

AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AGRANDIR LA SECTION 11 « SECTEURS COMMERCIAUX DE LA ROUTE 229 DANS LA PARTIE NORD DU SECTEUR URBAIN (ZONES C-249 ET C-321) » À MÊME LA SECTION 15 « ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE »

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 sous le numéro 20-354;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1.** L'annexe « A » du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* intitulé « Plan » est modifiée afin d'agrandir la section 11 à même la section 15, le tout tel qu'il appert à l'annexe 1 du présent projet de règlement.

**ARTICLE 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce <sup>\*\*\*</sup>e jour du mois de <sup>\*\*\*\*\*</sup> de l'an deux mille vingt (2020).

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière